

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pourrier, 16 avril 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Bourges](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Pourrier](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (180)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pourrier, 16 avril 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26637>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 avril 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Pourrier](#)

Lieu de destinationAvesnes-sur-Helpe (Nord)

## Description

RésuméSur le recouvrement de la créance de monsieur Bourges : Godin répond à Pourrier qui lui demande un pouvoir pour donner quittance et main levée de sa créance en lui précisant ce qu'il désire obtenir.

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bourges \[monsieur\]](#)
- [Vandelet \[monsieur\]](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBourges

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRéside à Cartignies (Nord) dans la première moitié du XIXe siècle.

---

NomPourrier

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Droit/Justice
- Profession libérale

BiographieHuissier à Avesnes-sur-Helpe (Nord) au milieu du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

au chambon Monsieur Bourcier  
 (Loin) votre voyageur avait sollicité de moi à  
 avril 13 son dernier passage en notre ville sa permission  
 dernière l'autorisation de me faire un envoi  
 de timbres je lui ai accordé sous diverses  
 réserves mais les renseignements que vous me demandez  
 à vous inviter à différer l'envoi jusqu'à  
 ma ~~prochaine~~ demande <sup>ultérieure</sup>

agréer

avance Monsieur Bourcier

16 vous me demandez un permis pour donner  
 quittance et main levée de ma caisse sur  
 le siège Bourges votre lettre n'est pas assez complète  
 pour que je saisisse à quoi m'en tenir je  
 vous intérêterai à le faire pour ce qui concerne la  
 maison en question <sup>mentionnant le remboursement intégral dans les plus</sup> mais je vous conserverai le plus  
 en état effet de mon inscription sur l'annuaire du  
 siège Bourges ~~bon~~ jugement en cette question vous  
 avez agi date du 30 juillet 1866, alors je vous demande  
 ramblet de 6 avril 1866 ma position est dans  
 toutes aussi satisfaisante veuillez régler un permis  
 dans ce sens et me l'envoyer je vous remercierai  
 aussi de vous adresser ensuite les pièces

Nîmes Monsieur Villette

16 vous m'envoyez par retour de lettre du 12 courant  
 que vous avez refusé de payer le traité devant  
 le siège de ma fra le 7 <sup>me</sup> Janvier  
 et refus de votre part pour empêcher que nous  
 ne subîssemes débiture des montants de cette expédition  
 veuillez consulter vos lettres des 26 <sup>me</sup> et 2 <sup>me</sup> Juin  
 dernier je vous dis que vous avez pu aider tout ce  
 parti de et envoi à M. Jasse mais cela va  
 rien que ce soit personnel et à vous de  
 vous en entendre avec lui et à vous que je